



# La lettre d'archive

Communication administrative et personnelle  
dans l'Antiquité proche-orientale et égyptienne

Actes du colloque de l'université de Lyon 2  
9-10 juillet 2004

Édités par Laure PANTALACCI

EXTRAIT



INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

---

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE 32 – 2008



## DE L'USAGE ET DE L'ARCHIVAGE DES TABLETTES CUNÉIFORMES D'AMARNA

### INTRODUCTION

Les « archives d'Amarna » forment un corpus documentaire dont la célébrité dispense d'une présentation très longue. En grande partie constituée de la correspondance royale entre les pharaons de la fin de la XVIII<sup>e</sup> dynastie égyptienne, Amenhotep III et Akhénaton principalement, et les empires et royaumes du Proche-Orient, ce corpus a, par l'intérêt historique exceptionnel qu'il possède, suscité une bibliographie colossale<sup>1</sup>. La période couverte par cette documentation va du dernier quart du règne d'Amenhotep III (an 30) jusqu'à la fin de l'ère amarnienne, au moment de l'abandon de la ville d'Amarna, probablement dès avant l'accession au trône de Toutânkhamon, soit un total d'une trentaine d'années<sup>2</sup>. La ville d'Amarna, située en Moyenne Égypte, à près de 300 kilomètres au sud du Caire, fut créée *ex nihilo* vers 1345 av. J.-C. par Amenhotep IV/Akhénaton, pour devenir la nouvelle capitale du royaume d'Aton. La découverte des tablettes cunéiformes, pour la plupart des lettres rédigées en akkadien, langue diplomatique de l'époque, remonte à 1887. Elle fut

- 
1. Cf. J.-G. HEINTZ, « Bibliographie des textes babyloniens d'Amarna [1888 à 1993] », dans *Index documentaire d'El-Amarna*, vol. 2, Wiesbaden, 1995, p. 1-119, complétée par les suppléments parus dans *Ugarit-Forschungen* 27, 1995, p. 21-38 ; 28, 1996, p. 257-274 ; 32, 2000, p. 219-236 ; 35, 2003, p. 231-238. Les lettres citées dans cet article suivent la numérotation de l'édition de W.L. MORAN, *Les lettres d'El-Amarna. Correspondance diplomatique du pharaon, LAPO 13*, Paris, 1987 ; réédition augmentée en anglais, *The Amarna Letters*, Baltimore, Londres, 1992. Pour une nouvelle traduction commentée du corpus, voir M. LIVERANI, *Le lettere di el-Amarna, Testi del Vicino Oriente Antico*, Brescia, 1998-1999. Concernant l'historique des fouilles et le contexte archéologique de la découverte, voir O. PEDERSEN, *Archives and Libraries in the Ancient Near East 1500-300 B.C.*, CDL Press, Bethesda, Maryland, 1998, p. 38-42 ; A.F. RAINEY, « The 'Amârnah Texts a Century after Flinders Petrie », *Ancient Near Eastern Studies* 39, 2002, p. 44-47. Pour une réédition récente des tablettes scolaires, cf. S. IZRE'EL, *The Amarna Schorlarly Tablets, Cuneiform Monographs* 9, Groningen, 1997. Les photos des tablettes sont consultables à l'adresse <http://amarna.ieiop.csic.es>
  2. M. GABOLDE, *D'Akhénaton à Toutânkhamon*, Lyon, 1998, p. 89-91.

opérée par des fouilleurs clandestins qui cherchèrent rapidement à monnayer leur entreprise auprès d'antiquaires. Après de nombreuses péripéties et pertes, les tablettes arrivèrent dans les collections de divers musées, principalement Berlin et Londres. Les fouilles successives menées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle par les équipes de Petrie, de Borchardt et de Pendlebury permirent à la fois d'accroître quelque peu le corpus et de préciser le contexte archéologique de la découverte initiale : une zone de bâtiments administratifs au cœur de la ville, derrière le palais de fonction du roi.

C'est un aperçu du corpus d'Amarna dans sa nature originelle d'archive que nous présentons ici. La problématique de ce colloque est l'occasion de dégager les éléments qui mettent en lumière le statut particulier de ces tablettes comme documents d'archive. L'imprécision des données archéologiques est certes un obstacle majeur à cette approche, la plupart des documents étant en effet issus de fouilles clandestines. La disposition originelle, le mode de conservation, le classement, le nombre total de tablettes échappent à notre connaissance. Néanmoins, ce corpus documentaire ne constitue pas totalement une archive « silencieuse<sup>3</sup> ». D'une part, le contexte d'origine, la pièce des « archives », a pu être localisé avec une certaine probabilité, d'autre part les fouilles régulières ont également permis la découverte de tablettes dans d'autres secteurs du site. On est donc en mesure de faire quelques déductions sur les relations entre le fonds d'archive et l'organisation générale de l'espace à Amarna. Certaines traces matérielles (annotations hiératiques, étiquettes) permettent également d'éclairer quelque peu le processus d'archivage. Par ailleurs, les lettres elles-mêmes contiennent des informations précieuses sur leur utilisation en tant qu'éléments archivés et consultés au-delà de leur première lecture.

## I. LE CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE DE LA TROUVAILLE DES TABLETTES

### L'UNITÉ Q42.2I OU RECORDS OFFICE

L'inventaire des tablettes provenant d'Amarna compte aujourd'hui 382 numéros<sup>4</sup>. Le lieu exact de la découverte de ces documents n'est cependant connu que pour 31 tablettes extraites lors des fouilles régulières entreprises suite à la découverte

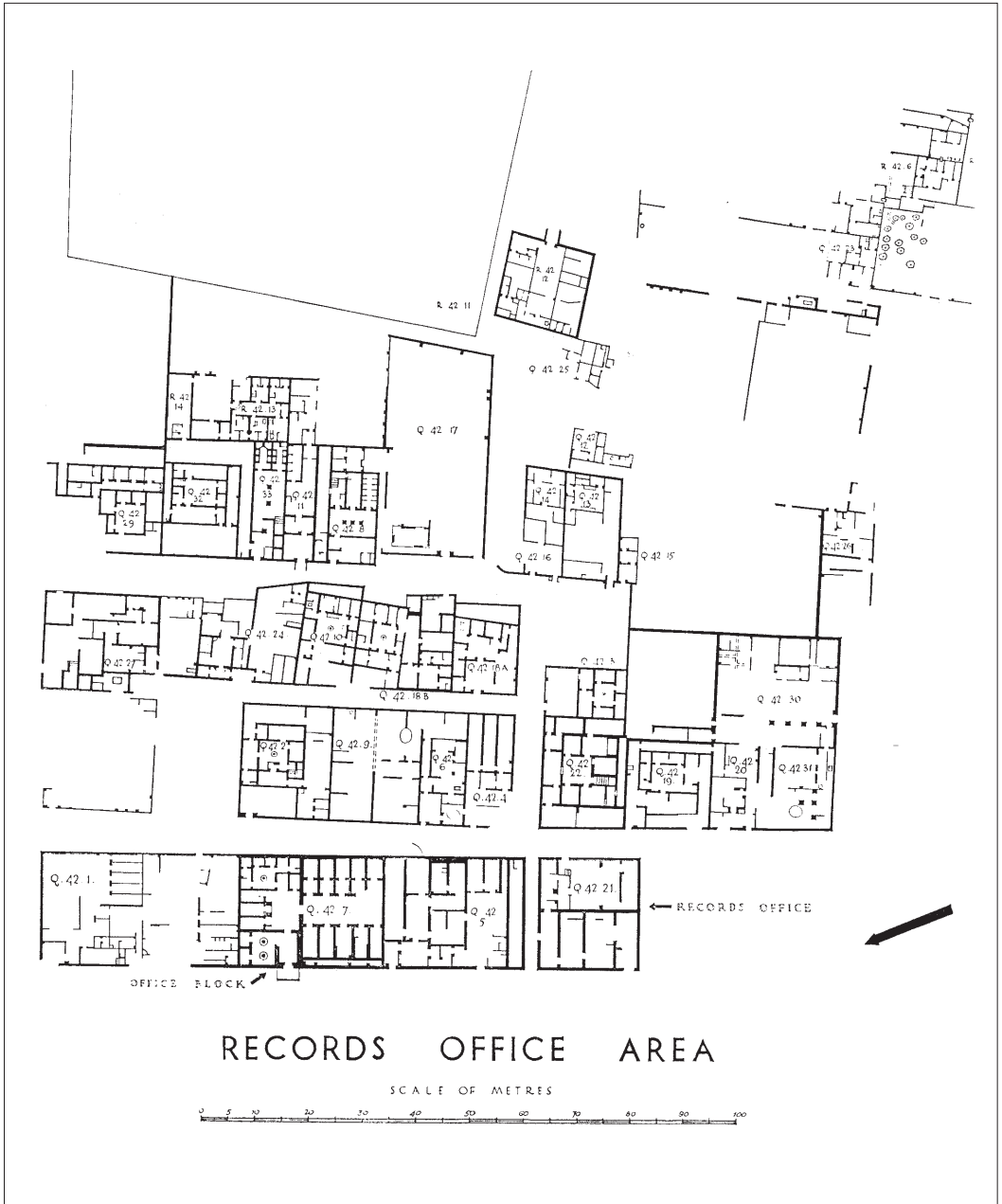
3. Sur la notion d'archives « silencieuses », voir C. CASTEL, « Contexte archéologique et statut des documents : Les textes retrouvés dans les maisons mésopotamiennes du I<sup>er</sup> millénaire », *Revue d'Assyriologie* 89, 1995, p. 109-138 ; F.M. FALES, « Reflexions on Neo-Assyrian Archives », in M. Brosius (éd.), *Ancient Archives and Archival Traditions. Concept of Record-Keeping in the Ancient World*, Oxford, 2003, p. 197.

4. Soit 32 tablettes scolaires et 349 lettres. L'appartenance d'EA 382 au corpus d'Amarna a été écartée par A.F. RAINEY, « The 'Amârnah Texts... », p. 46. Mais l'analyse de cette tablette a montré qu'elle

de 1887. La plupart d'entre elles soit 26 ont été trouvées dans le bâtiment Q42.2I, l'un des blocs de l'alignement formé par les édifices Q42.1, Q42.7 et Q42.5, situé à proximité du palais royal. Il est très probable que les tablettes exhumées clandestinement proviennent du même édifice car plusieurs briques estampillées définissent sa fonction comme « la place de la correspondance de Pharaon, puisse-t-il vivre être prospère et en bonne santé<sup>5</sup> ». Consécutivement à cette trouvaille, le bloc Q42.2I fut considéré comme le *Bureau des archives (Records Office)* et le groupe de bâtiments auquel il était associé, identifié à la zone administrative dévolue aux « affaires étrangères » (le *Foreign Office*)<sup>6</sup>. De l'édifice Q42.2I, Petrie et Pendlebury ont extrait 8 lettres et 18 textes scolaires correspondant à deux niveaux du cursus scribal : la phase élémentaire (exercices d'écriture et de mémorisation de vocabulaire) et le cycle d'approfondissement (copies d'œuvres littéraires et rédaction de lettres)<sup>7</sup>. Des tablettes anépigraphes « prêtes à l'emploi » et une tablette en cours de recyclage

avait été fabriquée avec de l'argile provenant du Nil ; cf. Y. GOREN *et alii*, *Inscribed in Clay Provenance Study of the Amarna Tablets and other Ancient Near Eastern Texts*, Tel-Aviv, 2004, p. 28. Noter qu'EA 333, bien que provenant de Tell Hesi, figure dans l'édition des lettres d'Amarna du fait de la mention de Šipti-Ba'al et Zimredda, les *hazannu* de Lakhiš. Elle fut exhumée la même année où Petrie découvrait les tablettes dans le *Records Office* ; cf. A.F. RAINEY, « The 'Amânah Texts... », p. 45. Cette lettre expédiée par un Égyptien du nom de Paapu, est destinée à un « Grand », titre traduit de l'égyptien *wr*, qui désigne aussi bien un haut personnage de la cour qu'un prince étranger (cf. ci-dessous p. 8-9). Dans le cas présent, l'existence même de cette tablette milite en faveur de la seconde possibilité. Le vassal en question aurait reçu le courrier alors qu'il faisait étape à Tell-Hesi se rendant en Égypte ou en revenant.

5. *t3 st t3 š'(t) pr-'3' w.s.* Comme autre indice de l'emplacement d'origine des tablettes, il faut aussi tenir compte de la découverte par Petrie dans le bloc Q42-2I, d'un fragment d'EA 14 ramenée auparavant par les clandestins. À noter que d'autres briques découvertes dans ce secteur indiquent la présence, à l'est du « Bureau des Lettres », de la « Maison de Vie » (*per ânkh*), (Q 42.19 et Q 42.20). Sur ce type de bibliothèque sacrée bien attestée en Égypte, voir A.H. Gardiner, « The House of Life », *JEA* 24, 1938, p. 157-179, part. p. 160-161, n. 8. Quelques fragments de papyrus ont été retrouvés dans celle d'Amarna. Voir dernièrement R.B. PARKINSON, *in Studies on Ancient Egypt in Honour of H.S. Smith, OccPubl* 13, Londres, 1999, p. 222 (avec réf. antérieures).
6. J.D.S PENDLEBURY, *The City of Akhenaten, Part III. The central City and the Official Quarters*, Londres, 1951, I, p. 113-114.
7. Le lot des tablettes issues des fouilles de Petrie comprend des lettres : EA 43, un fragment de lettre expédiée du Hatti ; EA 6 (exp. Abdi-Aširta) ; EA 135 (provenance indéterminée, la tablette est perdue) ; EA 18 (exp. Šutarna) ; EA 190 (exp. le pharaon, destinée à Etakama) ; EA 236 (très mal conservée, l'adresse est perdue) ; EA 302 (exp. Šubandu) ; des textes scolaires : EA 342 ; EA 344-348 ; EA 350-355. La provenance exacte de EA 343 et EA 349 n'est pas assurée. L'une des deux aurait été trouvée dans la maison n° 2I correspondant probablement à l'unité Q.42.22 de l'autre côté de la rue qui longe le *Bureau des archives* ; cf. B.J. KEMP et S. GARFI, *A Survey of the Ancient City of El-Amarna*, Londres, 1993, p. 80 et S. IZRE'EL, *The Amarna Schorlarly...*, p. 3. Les fouilles de Pendlebury dans ce bâtiment ont livré d'autres tablettes scolaires (EA 372-377) et une lettre du pharaon destinée à Idiya d'Ašqelon (EA 370). L'étude d'Y. GOREN *et alii*, *Inscribed in Clay...*, p. 77-78 a permis de montrer que l'argile des tablettes EA 342 et EA 344 provenait de l'Euphrate. On est donc en présence de véritables lettres et non d'exercices de rédaction. Il est à noter que toutes les tablettes à vocation pédagogique, analysées par l'équipe d'Y. Goren, ont été produites localement, à une exception près, EA 356, où figure le récit du mythe d'Adappa, qui a



**Fig. I.** Le quartier du *Records Office*,  
d'après J.D.S. PENDLEBURY, *The City of Akhenaten, Part III*, Londres, 1951, pl. XIX.

ont également été trouvées dans le bâtiment Q42.21, preuve que l'on procédait dans ce lieu sinon à la rédaction d'une partie des lettres, du moins à la préparation des supports de l'écrit<sup>8</sup>. Pour Petrie, la découverte dans la même pièce de lettres appartenant au fonds des archives diplomatiques et de textes scolaires ne pouvait se comprendre qu'à condition d'envisager un changement dans la fonction du bâtiment. La découverte des tablettes — la plupart à usage didactique — à l'intérieur de deux fosses dont l'une était scellée par un des murs intérieurs du bloc, venait conforter cette idée<sup>9</sup>. Petrie en concluait que l'unité Q42.21 avait été à l'origine la résidence d'un scribe, réaménagée par la suite pour recevoir les archives<sup>10</sup>. Cette évolution dans la fonction du bâtiment a été contestée par Pendlebury puis plus tard par C. Kühne qui ont d'ailleurs douté de l'existence de ces fosses<sup>11</sup>. Du reste, la tenue d'un enseignement scribal dans le *Records Office* concorde avec le fait que l'apprentissage de l'écriture en Mésopotamie et au Levant se déroulait dans les lieux mêmes où était produit l'écrit : à domicile chez les personnes détentrices de ce savoir (scribes, prêtres, devins...) et dans les bâtiments officiels (palais ou temples)<sup>12</sup>.

été fabriquée en Babylonie. Il s'agirait donc d'une sorte d'« édition master » de l'œuvre apportée depuis la Babylonie pour être étudiée par les scribes formés en Égypte (cf. Y. GOREN *et alii*, *Inscribed in Clay...*, p. 87).

8. La déformation de la tablette d'exercice EA 345 n'est peut-être pas due à l'énerverment d'un élève butant sur une difficulté comme le suggère S. Izre'el (p. 8) mais au fait qu'elle était en cours de recyclage. Sur ce procédé, cf. X. FAIVRE, « Le recyclage des tablettes cunéiformes », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* 89/1, 1995, p. 57-66 ; M. TANRET, *Per Aspera ad Astra, L'apprentissage du cunéiforme à Sippar-Amnānum pendant la période babylonienne tardive*, MHE III, Textes I,2, Université de Gand, 2002, p. 143.
9. À l'exception d'EA 354, découverte dans le couloir sud-est du bâtiment Q42.21.
10. Cf. W.M.FI. PETRIE, *Tell El-Amarna*, Londres, 1894, p. 23 et 24 : « Lastly, when we dug here I found one piece of a tablet in a chamber, and two rubbish-pits, which had been filled up before the walls were built, and which contained the other fragments (...). These proved that the cuneiform scribe lived close by this spot, before the chambers were built to receive the archives. The pieces of tablets which I found are more of them dictionaries and working materials than actual letters. »
11. J.D.S. Pendlebury a considéré que ces fosses ont résulté de l'effondrement du sol. Il envisage également l'hypothèse de trous creusés par les fouilleurs clandestins pour y cacher leur butin. Une synthèse de la controverse autour du contexte archéologique de la trouvaille se trouve dans S. IZRE'EL, *The Amarna Scholarly Tablets*, p. 4-9 et, en particulier, p. 7. Cet auteur conclut p. 9 : « Moreover, I think we can safely surmise that this was also the place [le bâtiment Q42.21] where students began to learn cuneiform and continued their education. While some of the tablets and fragments could have fallen into pits during non-professional excavations done in modern times, at least some of them must have been material that was thrown away. If the pit was indeed beneath the walls, the presence of these tablets and fragments would support the view that the building was constructed after the tablets were disposed of and leave room for further debate. »
12. Cf. K.R. VEENHOF dans *id.* (éd.), *Cuneiform Archives and Libraries*, 30<sup>e</sup> Rencontre assyriologique internationale, Leyde, 4-8 juillet 1983, Istanbul, 1986, p. 6 et plus récemment D. CHARPIN, « Écoles et éducation », *Article Sumer, Supplément au dictionnaire de la Bible*, Fasc. 72, Paris, 1999, p. 216-224 ; M. TANRET, *Per Aspera ad Astra...*, p. 168-171. Pour le Bronze récent, on peut citer le cas des « maisons » d'Urtenu et de Rap'ānu à Ugarit cf. S. LACKENBACHER, *Textes akkadiens*, LAPO 20, Paris, 2002, p. 24-25.



## LES AUTRES SECTEURS DE LA VILLE

Quatre tablettes ont été découvertes à l'extérieur du *Records Office*<sup>13</sup>. L'une est la lettre EA 371 expédiée probablement par Abdi-Aširta d'Amuru provenant de l'édifice Q43.43 situé dans un secteur regroupant soixante-quatorze maisons construites sur le même plan, à une centaine de mètres du *Bureau des archives*. On remarquera cependant que la maison Q43.43 qui a livré la tablette se distingue des autres unités de ce lotissement par ses dimensions plus imposantes<sup>14</sup>. Du fait de la présence de cette tablette et de la typologie des habitations, Pendlebury a identifié ce secteur à une zone de logements de fonction mis à la disposition d'employés subalternes dépendant du *Bureau des archives* (« Clerks Houses<sup>15</sup> »). Les trois autres tablettes furent découvertes dans les quartiers sud de la ville à plus d'un kilomètre du *Bureau des archives* : EA 368, un lexique égypto-akkadien trouvé dans un couloir au sud de l'espace central du bâtiment O49.23 ; EA 379, un fragment d'un répertoire de signes cunéiformes (S<sup>a</sup>) provenant de la résidence N.47.3 et EA 359, la première tablette de l'œuvre épique le « Roi du combat » issue de la maison O47.2, située à proximité de la zone des « ateliers des sculpteurs » et de la demeure du général Ramôse<sup>16</sup>. La présence de ces tablettes et leur éparpillement si loin du *Bureau des archives* ont été expliqués de différentes manières. Au moment de l'évacuation précipitée de la ville, l'archive aurait été déménagée et des documents se seraient perdus en route. Selon une autre hypothèse, cette dispersion serait due à l'activité des fouilleurs clandestins. Ce type de scénario pourrait convenir à EA 359, découverte dans une rue longeant le mur nord-ouest de la cour du bâtiment O47.2<sup>17</sup>. D'autres conjectures peuvent être cependant avancées. Ainsi, des « scribes cunéiformes » ont pu exercer leur métier hors de la zone abritant l'administration centrale. La présence de la tablette du « Roi du combat » dans la maison O47.2 pourrait indiquer la demeure d'un « lettré ». Quant à la grande maison N47.3, il pourrait s'agir de la résidence

13. En fait cinq tablettes si l'on tient compte de la découverte faite dans la maison n° 21 (Q42.22). Cf. ci-dessus, n. 7.

14. J.D.S. PENDLEBURY, *The City of Akhenaten III...*, p. 124 et 130.

15. J.D.S. PENDLEBURY, *The City of Akhenaten III...*, p. 123 : « The fact that these houses are all of the "County Council" type shows that they were for the use of government servants or workmen. Since the appointments of the houses as well as the objects found in them are of a class superior to those of the Workmen's Village, and since they lie so close to the Records Office, we are probably justified in seeing them the residences of the under-clerks employed in the Foreign Office. This idea is strengthened by the discovery of a cuneiform tablet (...) in house N° 43. »

16. Cf. L. BORCHARDT et H. RICKE, *Die Wohnhäuser in Tell El-Amarna*, Berlin, 1980, p. 72 et plan 24.

17. Cf. J.G. WESTENHOLZ, *Legends of the Kings of Akkade*, Mesopotamians Civilizations, Winona Lake, Indiana, 1997, p. 104 et cf. S. IZRE'EL, *The Amarna Scholarly Tablets...*, p. 12, qui accorde peu de crédit à ces hypothèses.

d'un des hauts fonctionnaires égyptiens à qui étaient adressées certaines des lettres de l'« archive ». Une partie de ce courrier a pu être traitée à domicile. À l'instar du *Bureau des archives*, des scribes « stagiaires » auraient été formés au sein du secrétariat mis à la disposition de ces serviteurs royaux, ce qui expliquerait la présence de tablettes scolaires dans cette maison<sup>18</sup>. On peut également envisager que l'un ou l'autre des bâtiments où ont été découvertes des tablettes cunéiformes fût une résidence affectée au logement des délégations étrangères. De nombreux passages de lettres font référence au déplacement de souverains étrangers à Amarna<sup>19</sup>. Quelques lettres de l'« archive » sont d'ailleurs adressées à des personnalités étrangères. EA 12 témoigne ainsi du séjour à Amarna d'une ambassade de Babylonie. L'auteur, une princesse babylonienne, souhaite bonne route au destinataire — sans doute quelqu'un de proche (mari, frère ou fils) d'après le ton intime de la lettre — lequel est sur le point d'entamer un voyage, peut-être pour regagner sa patrie<sup>20</sup>. Le fragment de lettre EA 339 fournit une autre illustration de la présence de ces délégations. Écrite dans une graphie cananéenne, son support a été fabriqué avec une argile du Nil. L'expéditeur écrivait donc au pharaon alors qu'il se trouvait en Égypte peut-être afin d'annoncer son arrivée ou pour demander audience lors de sa visite à Amarna<sup>21</sup>. De même, on sait par EA 169-170 et EA 97 qui leur sont destinées qu'Aziru et Šumu-haddi ont résidé un temps dans la ville<sup>22</sup>. À supposer que ces lettres étaient dans le *Records Office*, il faudrait les considérer comme du courrier intercepté par les autorités égyptiennes<sup>23</sup>. Toutefois, on ne peut complètement écarter l'hypothèse selon laquelle elles proviendraient du bâtiment ayant hébergé ces délégations.

18. La maison N47.3 relève de la catégorie des « fermes » selon la nomenclature de L. BORCHARDT et H. RICKE, *Die Wohnhäuser...*, p. 65. Cp. le cas de l'ostrakon hiéroglyphique littéraire retrouvé dans un secteur résidentiel (Maison M. 50.31) et publié par R.B. PARKINSON, in *Studies on Ancient Egypt in Honour of H.S. Smith, OccPubl* 13, Londres, 1999, p. 221-226, qui s'apparente à un exercice de copie scolaire.

19. Cf. n. 89.

20. L. 9-11 : « *Marche en sûreté et avance en sûreté afin que tu puisses voir ta maison.* » Le destinataire pourrait être Burnaburiaš ou le pharaon ; cf. la discussion de C. KÜHNE, *Die Chronologie der internationalen Korrespondenz von El-Amarna, AOAT* 17, 1973, p. 50, n. 232. Toutefois, l'analyse de l'argile montre qu'elle a été écrite en Babylonie ; cf. Y. GOREN *et alii*, *Inscribed in Clay...*, p. 36. La première hypothèse supposerait donc un séjour du roi babylonien à Amarna. L'identification du destinataire comme étant le pharaon semble peu probable d'après la teneur du message.

21. Cf. Y. GOREN *et alii*, *Inscribed in Clay...*, p. 29.

22. EA 97 est envoyée par Yaph-Adda. La tablette ayant été fabriquée avec de l'argile de la région de Gaza, l'expéditeur était probablement en route pour l'Égypte à moins qu'il n'ait été sur le chemin du retour. Pour l'analyse pétrographique de la tablette, cf. Y. GOREN *et alii*, *Inscribed in Clay...*, p. 162.

23. La correspondance détournée est une réalité bien attestée dans les archives du palais de Mari ; cf. J.-M. DURAND, *Les documents épistolaires du palais de Mari I, LAPO* 16, Paris, 1997, p. 626-639.

La graphie assyrienne ou mitanienne du lexique égypto-akkadien EA 368 trouvé dans la maison O49.23, permet également de supposer que ce grand bâtiment a peut-être été l'« hôtel » mis à la disposition d'une ambassade<sup>24</sup>.

## 2. QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE PROFIL DE L'« ARCHIVE »

Le profil documentaire de l'« archive » ne se présente pas de manière homogène. On constate ainsi d'assez grandes disparités : 317 lettres émanant des vassaux contre 36 en provenance des pays « frères<sup>25</sup> ». La correspondance adressée à Amenhotep III totalise, elle, environ une soixantaine de lettres<sup>26</sup>. Pour le seul Rib-Adda, on dispose de 70 lettres, soit près d'1/4 de la correspondance des vassaux. Les lettres destinées aux grands serviteurs royaux (21) ainsi que celles émanant du pharaon (10) constituent des lots assez modestes<sup>27</sup>. Les conditions dans lesquelles s'est effectuée la découverte ne peuvent à elles seules expliquer ces écarts. Ainsi l'épaisseur de la correspondance de Rib-Adda se comprend si l'on tient compte de sa propension très marquée pour le recours à l'écrit. En EA 106, le roi d'Égypte lui reproche d'ailleurs cette disposition : « *Pourquoi Rib-Adda écrit-il (encore) au palais à ce propos<sup>28</sup> ?* » L'un de ces derniers

24. Noter que la tablette a été faite sur place; cf. Y. GOREN *et alii*, *Inscribed in Clay...*, p. 84. Pour l'édition de ce texte cf. S. IZRE'EL, *The Amarna Scholarly Tablets ...*, p. 77-81. Pour la maison O49.23, cf. T.E. PEET & C.L. WOOLEY, *The City of Akhenaten I*, Londres, 1923, p. 15-17.

25. Babylone (10); Mitanni (12); Alašiya (8); Hatti (3); Arzawa (1); Assyrie (2).

26. Presque la moitié de la correspondance avec la Babylonie (EA 1, EA 2, EA 3, EA 5, EA 6 et peut-être EA 4); la plupart des lettres du Mitanni (EA 17, EA 19, EA 20, EA 21, EA 22, EA 23, EA 24); la correspondance avec l'Arzawa (EA 31-32); les lettres adressées par Abdi-Hepa de Jérusalem (EA 285-290); les lettres de Labayu de Sichem (EA 252-254); les lettres d'Abdi-Aširta d'Amurru (EA 60-65); une partie de la correspondance avec Rib-Adda, soit 28 sur les 70 que comprend ce dossier (EA 62, EA 67-70; EA 71, EA 73-79, EA 81, EA 82, EA 84-96, EA 101, EA 371). Pour la répartition de la documentation entre les différents règnes, cf. E.F. CAMPBELL, *The Chronology of the Amarna Letters*, Baltimore, 1964, p.134-135 et M. LIVERANI, *La lettere...* p. 48; p. 168 et p. 184.

27. *Amnappa*: EA 73, EA 77, EA 82, EA 86, EA 87, EA 93 (lettres expédiées par Rib-Adda); *Haay*: EA 166 (exp. Aziru); *Haya*, le vizir: EA 71 (exp. Rib-Adda); *Pahamnata* le « commissaire »: EA 62 (exp. Abdi-Aširta); *Tutu*: EA 158, EA 164 (exp. Aziru); [X + Tutu] (exp. un des fils d'Aziru): EA 169; *Yanhammu*, un autre « commissaire »: EA 98 (exp. Yapah-Adda); EA 102 (exp. Rib-Adda); EA 256 (exp. Mut-Bahli); *Le « commissaire d'Égypte »*: EA 40 (exp. le « commissaire d'Alašiya »); *Le Grand*: EA 95 (exp. Rib-Adda) EA 178 (exp. Hibiya), EA 238 (exp. Bayyadi); EA 333 (exp. Paapu); [X]: EA 145 (exp. Zimreddi). Quelques-unes de ces lettres (ici soulignées) ont pour objet de solliciter le destinataire afin « qu'il parle au roi » pour appuyer une demande ou défendre des intérêts menacés. Chacune de ces lettres a peut-être été associée à l'envoi d'un courrier au roi. C'est le cas notamment de la paire EA 85 / EA 86. Dans la documentation de Mari, le personnage de l'entourage royal que l'on sollicitait recevait parfois le double de la lettre adressée au roi accompagnée d'une supplique lui demandant d'intervenir personnellement, cf. J.-M. DURAND, *Le culte d'Addu d'Alep et l'affaire d'Alahtum, Mémoires de Nabu 8, Florilegium marianum VII*, Paris, 2002, p. 148. Concernant les lettres émanant du pharaon, cf. n. 105.

28. EA 106: 13-15.

courriers contient d'ailleurs l'avertissement qu'après sa disparition le flot des lettres ne tarira pas : « *Quand je serai mort, mes fils toutefois, serviteurs du roi, seront vivants, ils écriront au roi : " s'il te plaît, restitue-nous notre ville* »<sup>29</sup>. » Pour expliquer le nombre beaucoup plus réduit de lettres émanant des autres vassaux — un peu plus d'une dizaine de courriers pour les contributions les plus importantes<sup>30</sup> — il est possible d'envisager que le message oral fût le mode de communication utilisé ordinairement (cf. ci-dessous). Quant aux hauts fonctionnaires, ils n'ont peut-être pas systématiquement remis à l'archive centrale les lettres qui leur étaient adressées. L'absence de la plus grande partie de la correspondance avec les grandes puissances pourrait être due à l'existence d'un autre lieu d'archivage non découvert à ce jour, le *Records Office* servant plus particulièrement au stockage des lettres en provenance des vassaux. Toutefois, cette destination spécifique de la pièce des archives ne semble pas corroborée par l'inscription figurant sur les briques du bâtiment qui mentionne de manière générique « la place de la correspondance de Pharaon ». Il faut également considérer que la configuration de l'« archive » est aussi le résultat d'au moins deux opérations de tri<sup>31</sup>. Au moment de l'installation de la cour à Amarna en l'an VI ou VII d'Akhénaton, une partie seulement de la correspondance fut transférée<sup>32</sup>. Les lettres emportées à Amarna auraient été sélectionnées en fonction de leur intérêt politique pour l'avenir. Ce serait le cas par exemple d'EA 6, écrite par le roi de Babylone au moment de son accession au trône, lettre par laquelle il annonçait son intention de veiller à la conservation des bonnes relations entre les deux pays : « *Comme auparavant, toi et mon père aviez de l'amitié l'un pour l'autre, toi et moi devrions maintenant avoir de l'amitié l'un pour l'autre. Entre nous aucune chose ne vaut la peine d'être mentionnée. Écris-moi ce que tu veux de mon pays afin qu'on puisse te l'apporter, et je t'écrirai ce que je veux de ton pays afin que l'on puisse me l'apporter* »<sup>33</sup>. » A contrario, l'absence, dans le « dossier » de la correspondance du Mitanni, des lettres échangées entre Artatama et Thoutmosis IV dont Tušratta mentionne pourtant l'existence serait due au fait que leur ancienneté limitait l'intérêt de les intégrer aux « archives » de la chancellerie à Akhetaton<sup>34</sup>. Si la gestion courante de l'archive a certainement aussi provoqué la mise au rebut ou le recyclage des tablettes, l'ultime opération

29. EA 138: 137.

30. Amurru (18); Gezer (14); Tyr (11); Ašquelon (8); Qiltu (8); Mégiddo (7); Jérusalem (6).

31. Voir déjà sur cette question les remarques de N. NA'AMAN, « Economic Aspects of Egyptian Occupation », *Israël Exploration Journal* 31, 1981, p. 174.

32. La correspondance d'Amenhotep III couvre la période des années 30 à 38 de son règne ; cf. M. GABOLDE, *D'Akhénaton à Toutânkhamon...*, p. 83. Pour la date de l'installation de la cour après l'inauguration officielle de la ville en l'an V d'Akhénaton, cf. *idem*, p. 28 et 30. Sur le fait qu'Amenhotep III n'a probablement jamais résidé à Amarna cf. *idem*, p. 85.

33. EA 6, 8-16.

34. EA 29, 16-27.

de tri — au moment du départ de la cour (année III de Merytaton<sup>35</sup>) — a sans doute contribué de manière radicale à la formation du fonds dans sa configuration actuelle. À nouveau seule la partie de la correspondance jugée utile a probablement été déplacée, les autres documents étant laissés sur place. Cependant, la réalité de la structure de l'« archive » au moment de la phase d'abandon du site nous échappe également du fait des destructions et des disparitions occasionnées lors de la découverte initiale<sup>36</sup>. Les fouilles régulières menées dans le bâtiment Q42.21 et son voisinage ayant permis la trouvaille d'une unique tablette, on peut penser que toutes celles qui étaient dans ce secteur avaient été extraites clandestinement<sup>37</sup>. En définitive, l'« archive » telle qu'elle nous est parvenue représenterait donc l'état ultime du fonds qui se trouvait dans le bâtiment Q 42.21 après le déménagement, diminué des destructions liées aux circonstances de la découverte.

### 3. LE PROCESSUS D'ARCHIVAGE

#### LES MODALITÉS DE STOCKAGE

L'unité Q42.7, située à un bloc d'intervalle du bâtiment des archives Q42.21, a été rapprochée de la représentation de la chancellerie royale présente dans les décors de la tombe de *Tjay* à Thèbes (TT 23 à el-Khokhâ), personnage qui porte le titre de « scribe royal de la correspondance » sous le règne de Mérenptah (XIX<sup>e</sup> dyn., vers 1213-1203, un peu plus d'un siècle après l'ère amarnienne)<sup>38</sup>. On retrouve

35. Cf. M. GABOLDE, *D'Akhénaton à Toutânkhamon...*, p. 283 et p. 288.

36. Sayce avait estimé entre 150 à 200 tablettes le nombre des documents disparus, mais W.L. MORAN, *Les lettres d'El-Amarna...*, p. 13, n. 1 considère ce chiffre comme trop élevé. Sur la question des conditions de la découverte initiale, voir également E.F. CAMPBELL, *The chronology...*, p. 33-34. M. LIVERANI, *Le lettere...*, p. 51-52, évalue à 3 000 les lettres échangées entre l'Égypte et ses vassaux. Ce calcul se base sur le fait que la collecte annuelle du tribut aurait généré deux courriers par an (une lettre de préavis et une lettre de confirmation). Avec une cinquantaine de correspondants, M. Liverani parvient à un total de 2 000 lettres sur 20 ans. Le reste des lettres correspondrait à l'estimation qu'il propose pour la correspondance « non routinière ».

37. Cf. les remarques de W.M. Fl. PETRIE, *Tell El Amarna ...*, p. 24: « Beside clearing the chambers I cleared all the ground north of them for 200 feet, up to the end of the chamber n° 18. West and south of them was an open ground with only a few inches of rubbish over it, which we turned over for the chance of more pits (...). Thus it is certain now that no other deposit of tablets exists for about 200 feet around the store-room. »

38. PM F, 38; L. BORCHARDT, « Das Dienstgebäude des Auswärtigen Amtes unter den Ramessiden », *ZÄS* 44 (1907), p. 59-61 avec fig. 1-2; *KRI* IV, 107-119. Voir aussi E. POSNER, *Archives in the Ancient World*, Cambridge (Mass.), 1972, p. 86-87; P. LACOVARA, *The New Kingdom Royal City*, Londres, New York, 1997, p. 43-44; S. ROTH, « Internationale Diplomatie am Hof Ramses' II. », dans R. Gundlach, A. Klug (éd.), *Der ägyptische Hof des Neuen Reiches, KSG 2*, Wiesbaden, 2006, p. 96-97. Pour l'administration du « bureau de la correspondance royale » au Nouvel Empire, voir aussi W. HELCK, *Zur Verwaltung des Mittleren und Neuen Reichs, PdÄ* 3, Leyde, 1958, p. 277-278.

l'existence d'un hall desservant trois pièces parallèles ainsi qu'une série d'espaces qui devaient être réservés aux activités des scribes. La désignation du bâtiment est exactement parallèle à celle fournie par les briques estampillées d'Amarna : le bâtiment où officie Tjay est nommé : « la place des lettres de pharaon v.s.f. à Pi-Ramsès-Meryamon, le grand ka de Prê-Hor[akhty] <sup>39</sup>. » Il s'agit donc là d'un bâtiment équivalent à la chancellerie amarnienne mais situé dans la capitale fondée par les Ramessides dans la partie orientale du Delta, Pi-Ramsès.

Dans la représentation de la chancellerie royale de la tombe de Tjay, les deux pièces entourant la chapelle de Thot et identifiées par la légende *st sšw* « la place des écrits <sup>40</sup> » contiennent des coffres servant à conserver les papyrus rédigés dans les pièces voisines. Il est difficile de dire si les tablettes cunéiformes étaient conservées dans de tels coffres, mais la trouvaille récente d'une tablette de ce type à Qantir, sur le site de l'ancienne Pi-Ramsès, est peut-être annonciatrice de la découverte du bâtiment des archives de ce site <sup>41</sup>. Pour ce qui est d'Amarna, on peut noter avec B. Kemp le caractère relativement modeste du bâtiment des archives et de la chancellerie, qui n'en font probablement qu'un lieu de stockage et de copie des lettres, et non un organe décisionnel <sup>42</sup>.

Pour ce qui est des contenants des archives d'Amarna, les indices sont faibles. Le témoignage des fellahins mentionnait que les tablettes avaient été trouvées dans un récipient en terre cuite <sup>43</sup>. Il est possible effectivement que certaines des tablettes aient été contenues dans ce type de réceptacle : les jarres sont en effet des contenants bien attestés pour les tablettes au Proche-Orient, tout comme les paniers d'osiers scellés, qui eux ont rarement résisté au temps <sup>44</sup>. Mais A. Erman notait qu'au vu de la taille et de l'importance de certaines tablettes, il était davantage envisageable

39. KRI IV, 109, 3-4.

40. KRI IV, 109, 7.

41. Cf. E.B. PUSCH, S. JAKOB, «Der Zipfel des diplomatischen Archivs Ramses' II», *Ägypten und Levante* XIII, 2003, p. 143-153.

42. B.J. KEMP, S. GARFI, *A Survey of the Ancient City of El-Amarna*, *OccPubl* 9, Londres, 1993, p. 62 : «This group of buildings should perhaps then be interpreted as a place of copying, transcribing, and storing documents connected with business conducted with the king within the King's House. It would have been, in other words, the king's archive and scribal pool — a kind of scribal estate or even village which was necessary but of relatively low status. The rows of small houses or offices Q43. 1-74 are clearly part of it.» Pour l'existence d'un tel *Records Office* à Thèbes sous Amenhotep III, voir *infra*, n. 66.

43. A. ERMAN, *ZÄS* 27 (1889), p. 62.

44. Voir en général B. LION, D. PARAYRE, «Archives et bibliothèques en Mésopotamie», in B. Gratiern, R. Hanoune (éd.), *Lire l'écrit. Textes, archives, bibliothèques dans l'Antiquité*, *Ateliers* 12, *Cahiers de la Maison de la recherche. Université de Lille III*, Lille, 1997, p. 16. Concernant les contenants affectés au transport et à la conservation des tablettes, cf. D. CHARPIN, «L'archivage des tablettes dans le palais de Mari : nouvelles données», dans W.H. Van Soldt (éd.), *Veenhof Anniversary Volume, Studies Presented to Klaas R. Veenhof*, Leyde, 2001, p. 28-30.

que les tablettes aient été contenues dans des coffres<sup>45</sup>. Par ailleurs, la présence de coffrets pour des papyrus provenant du même secteur peut être déduite du fait que des plaquettes d'albâtre, portant des traces d'incrustation de lapis-lazuli et servant à « étiqueter » des coffrets à papyrus, ont été découvertes en même temps que les tablettes d'Amarna<sup>46</sup>. Certaines de ces plaquettes faisaient office de couvercles, maintenus sur l'étui par l'intermédiaire de liens noués autour de boutons d'ébène<sup>47</sup>, et portent les cartouches d'Amenhotep III, avec le nom d'Amon effacé. Elles semblent attester du transfert d'archives d'Amenhotep III à Amarna, la proscription du nom d'Amon en vigueur sous le règne d'Akhénaton ayant entraîné la modification des étiquettes. Une telle plaquette en albâtre au nom d'Akhénaton, pouvant servir d'élément d'incrustation pour un coffret, est également conservée au musée de Berlin, mais sa provenance amarnienne n'est pas assurée<sup>48</sup>.

Parmi les trouvailles réalisées avec les tablettes, notons également la présence de scellés au nom d'Akhénaton, qui ont pu servir à garantir la fermeture de contenants ou de pièces du bâtiment<sup>49</sup>.

- 
45. A. ERMAN, *ZÄS* 27, 1889, p. 62. Les tablettes ont pu être placées sur des étagères comme à Ebla ou dans des casiers creusés dans les parois des murs à l'instar de la bibliothèque de Sippar; cf. W. AL-JADIR, *Le quartier de l'E.Babbar de Sippar (Sommaire des fouilles de 1985-1989, 8-11<sup>es</sup> campagnes)*, *Actes de la XXXVI<sup>e</sup> RAI*, Gand, 10-14 juillet 1989, *MHE, Occ Publ I*, 1991, p. 193-196. Pour éviter que certains documents en deux parties ne s'éparpillent, on a pu utiliser un emballage spécifique. Cela aurait été le cas pour les inventaires envoyés en pièce jointe (EA 13, EA 14, EA 22, EA 25, EA 120) et les lettres écrites sur deux tablettes (EA 32, EA 101, EA 113, EA 140, EA 245, EA 251). Aucune de ces lettres ne nous est parvenue complète: d'EA 140, il ne reste que la 1<sup>re</sup> tablette et la seconde tablette pour les autres lettres. Par contre, pour la liste EA 120, nous disposons de la lettre d'accompagnement qui lui était associée (EA 119).
46. Berlin 10586-88; H. WINCKLER, *Der Thontafelfund von el-Amarna. I.*, Berlin, 1889, pl. III; L. BORCHARDT, « Ein 'Ex-Libris' Amenophis' III », *ZÄS* 33, 1895, p. 72-73. Selon l'étude récente de R.B. Parkinson, il faut exclure l'*ex-libris* BM 22878 portant le titre du « livre du moringa » dont la provenance amarnienne avait été avancée par Budge, mais dont l'origine thébaine est beaucoup plus probable (« Two or Three Literary Artefacts: British Museum EA 41650/47896, and 22878-9 », in V.W. Davies (éd.), *Studies in Egyptian Antiquities; A Tribute to T. G. H. James, OccPap* 123, Londres, 1999, p. 51-53). Voir aussi S.H. AUFRÈRE, « Notes à propos des *ex-libris* de livres concernant des arbres de jardin ayant appartenu à une bibliothèque d'Amenhotep III », *Encyclopédie religieuse de l'Univers végétal I, OrMonsp X*, 1999, p. 219-224. Autres plaquettes du même type: New Haven, Yale Art Gallery 1936.100 = G.D. SCOTT III, *Ancient Art at Yale*, New Haven, 1986, p. 99, n° 50; Louvre E 3043 = Cat. expo. *Amenophis III. Le pharaon soleil. 2 mars - 31 mai 1993*, p. 345, n° 101. Sur les ornements des coffrets, voir aussi A. HERMANN, « Buchillustrationen auf ägyptischen Bücherkasten », *MDAIK* 15, 1957, p. 112-119, pl. XIV-XVI.
47. L. BORCHARDT, « Ein 'Ex-Libris' Amenophis' III », *ZÄS* 33, 1895, p. 72-73.
48. Berlin 2045. Photographie dans le catalogue *Pharaohs of the Sun*, Museum of Fine Arts, Boston, 1999, p. 232-233, n° 93. L'objet y est présenté comme une plaque votive, mais voir M. WEBER, *Beiträge zur Kenntnis des Schrift und Buchwesens der alten Ägypter*, Cologne, 1969, p. 219, n. 735.
49. A. ERMAN, *ZÄS* 27, 1889, p. 63; H. WINCKLER, *Der Thontafelfund von el-Amarna. I.*, Berlin, 1889, pl. III.

### LES ANNOTATIONS EN HIÉRATIQUE

L'existence d'annotations à l'encre en écriture hiératique sur les lettres d'Amarna est un indice rare des manipulations auxquelles furent soumises les tablettes par les scribes égyptiens avant leur archivage. L'usage de l'encre noire ou rouge correspond à la fois à l'usage des scribes égyptiens, habitués à l'utiliser sur le papyrus ou les ostraca de calcaire ou de poterie, mais aussi à une contrainte technique : une fois sèches, les tablettes d'argile ne peuvent voir leur contenu amendé ou complété que par des inscriptions réalisées à l'aide de pigments. Dans la pratique mésopotamienne, l'usage de l'ocre rouge est ainsi attesté à Mari sur des tablettes barrées, car considérées comme caduques, ou raturées, la couleur permettant de mettre à jour par exemple une liste de noms en rayant certains d'entre eux<sup>50</sup>. Sur les tablettes d'Amarna, l'encre est utilisée pour ajouter une indication à la réception de la lettre<sup>51</sup>. Le sens et la destination de ces notations, de taille très variable, ne se laissent pas toujours aisément deviner. Elles ne sont décelables que sur une quinzaine de lettres, mais il est clair que les conditions de transport et de conservation des tablettes lors de leur découverte ont dû considérablement altérer un bon nombre de ces indications, notamment celles qui pouvaient se trouver sur les tranches des lettres<sup>52</sup>.

On peut ranger ces annotations en deux grandes catégories. La première englobe celles qui sont relatives à l'origine et aux modalités de réception de la lettre : expéditeur, messagers ayant apporté la tablette, destinataire, date d'arrivée et lieu dans lequel elle a été reçue<sup>53</sup>. Ces informations ne sont pas forcément toutes présentes :

- 
50. D. CHARPIN, « Corrections, ratures, annulations : la pratique des scribes mésopotamiens », in R. LAUFER (éd.), *Le texte et son inscription*, Paris, 1989, p. 61 ; J.-M. DURAND, *Les documents épistolaires... I*, p. 34-35.
51. Notons également que des points à l'encre rouge sont utilisés pour marquer les unités prosodiques dans les écrits littéraires, cf. EA 356, EA 357, et EA 372. Cf. S. IZRE'EL, *Adapa and the South Wind Language Has the Power of Life and Death*, Mesopotamian Civilizations, Winona Lake, Indiana, 2001, p. 81-90.
52. E.F. CAMPBELL, *The Chronology of the Amarna Letters*, Baltimore, 1964, p. 35 : « It is the edge of the tablets which suffered most, bringing about the unfortunate circumstance that many of the superscriptions containing the names of the sender and receiver are broken, as are many of the Egyptian dockets scratched on the edge of the tablets in ink by the scribes who kept the records and stored the letters. »
53. Ce type d'indications peut se trouver aussi sur des lettres de chancellerie égyptiennes, par exemple sur une lettre adressée par Ramsès IX au grand prêtre d'Amon Ramsèsnakht : « Apportée en l'an 2, deuxième mois de la troisième saison, 13<sup>e</sup> jour, par le courrier en chef Hori » (*KRI VI*, 519, 10). La lettre, envoyée 24 jours plus tôt du Delta, a de toute évidence reçu cette annotation une fois parvenue à Thèbes. Sur ce passage, voir W. HELCK, *JARCE* 6, 1967, p. 137 et p. 139-140 ; E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, Atlanta, 1990, p. 37 et p. 40, n. 11.



les annotations portées à l'encre rouge à la fin des lettres EA 11<sup>54</sup> et EA 254<sup>55</sup>, peu lisibles, se limitent ainsi à la notation de la date. En revanche, une partie du dossier des lettres provenant du Mitanni offre un ensemble remarquable de notations très développées :

a. EA 23 (Lettre de Tušratta du Mitanni à Amenhotep III annonçant l'envoi d'une statue de la déesse d'Ishtar de Ninive) : Inscription de trois lignes assez effacées, sur le dernier tiers du verso de la tablette, laissée vierge. Seules les deux premières lignes ont pu être transcrites par J. Černý<sup>56</sup> :

« Année 36, 4<sup>e</sup> mois de la saison-*peret*, jour 1. On (= le roi) était dans la résidence méridionale (= le palais royal de Thèbes), la maison-de-la-jubilation (= appartements liés à la cérémonie jubilaire) [...] »<sup>57</sup>.

b. EA 27 (Lettre de Tušratta à Amenhotep IV concernant des statues d'or qui n'ont pas été envoyées.) : inscription sur la tranche de la tablette<sup>58</sup>.

« An 2, premier mois de la saison-*peret*, [...]° jour, alors qu'on (= le roi) se trouvait à Thèbes dans la résidence de l'Exalté-dans-l'horizon (= palais royal à Thèbes près du temple d'Aton).

« Exemple<sup>59</sup> de la lettre du Naharina, qu'ont apportée le messager Pirizi et le messager [...] »<sup>60</sup>.

54. J.A. KNUDTZON, *Die El-Amarna Tafeln, Vorderasiatische Bibliothek*, Leipzig, 1915, I, p. 98-99, n. (e), et p. 1001, n° 12.

55. *Ibid.*, vol. I, p. 812-813 et p. 1005, n° 142. Sur les problèmes de lecture et d'interprétation de cette date, voir W.L. MORAN, *The Amarna Letters...*, p. XXXVII.

56. Cf. C. KÜHNE, *Die Chronologie der internationalen Korrespondenz von El-Amarna, AOAT 17*, 1973, p. 37-38, n. 178 ; pour des clichés de la tablette, voir C. BEZOLD, E.W. BUDGE, *The Tell el-Amarna Tablets in the British Museum*, Londres, 1892, pl. 23 (upper right) ; R. MORRELL, « The Saga of Sir Wallis Budge, Egypt and the British Museum », *Minerva* 14/3, 2003, p. 19, fig. 8.

57. Sur cette annotation, voir M. GABOLDE, *D'Akhénaton à Toutânkhamon*, Lyon, 1998, p. 82.

58. Clichés : H. WINCKLER, L. ABEL, *Der Thontafelfund von el-Amarna, Mitteilungen aus den Orientalischen Sammlungen — Königlichen Museen zu Berlin*, Hefte 1-3, Berlin, 1889-1890, pl. 19, n° 23 ; W. FRITZ, « Bemerkungen zum Datierungsvermerk auf der Amarnatafel KN 27 », *SÄK* 18, 1991, pl. 7 (début) ; transcription : *ibid.*, p. 212.

59. L'examen de l'argile employée pour cette tablette prouve indubitablement qu'il ne s'agit pas d'une « copie » égyptienne d'un document original (sur cette question, cf. également C. KÜHNE, *Die Chronologie der internationalen Korrespondenz von El-Amarna, AOAT 17*, 1973, p. 44-45, n. 209 ; sur le sens de *mjty* qui en égyptien ne signifie pas nécessairement « copie », mais peut renvoyer à la lettre elle-même, voir W. FRITZ, « Bemerkungen zum Datierungsvermerk auf der Amarnatafel KN 27 », *SÄK* 18, 1991, p. 213, n. 27 ; et dernièrement K. DONKER VAN HEEL, B.J.J. HARING, *Writing in a Workmen's Village. Scribal Practice in Ramesside Deir el-Medina, EgUit* 16, Leyde, 2003, p. 94-97, § 6.

60. Cf. M. GABOLDE, *D'Akhénaton à Toutânkhamon*, Lyon, 1998, p. 82-83 ; A.F. RAINEY, « The 'Amârnah Texts... », p. 53-54. Sur la mention des messagers, voir M. VALLOGGIA, *Recherche sur les « messagers » (wpwtw) dans les sources égyptiennes profanes*, *HEO* 6, Genève, Paris, 1976, p. 240-241.

c. EA 26 (Lettre de Tušratta roi du Mitanni à la reine Tiyi) : Fin de la tablette, après la ligne 66, deux lignes + une ligne sur la tranche, côté gauche<sup>61</sup>. La fin de la ligne se termine par :


« [...Piri]zi à l'épouse royale<sup>62</sup>. »

Le fait que le lieu de réception soit noté, à savoir les palais d'Amenhotep III ou d'Amenhotep IV à Thèbes, semble indiquer une localisation inhabituelle par rapport à la réception « normale » des lettres : le roi serait alors provisoirement dans sa résidence de Thèbes et le fait que la tablette ait été transférée puis rapatriée dans les archives ensuite est consigné. La procédure normale étant modifiée, le responsable du courrier assure la chancellerie que la tablette a bien été réceptionnée à l'endroit où se trouvait le roi et donc que celui-ci en a effectivement pris connaissance<sup>63</sup>. Tout en excluant l'hypothèse d'une corégence entre Amenhotep III et d'Amenhotep IV et d'un fonctionnement simultané des résidences thébaine et amarnienne<sup>64</sup>, il est difficile néanmoins d'être plus précis sur l'emplacement de la salle des archives internationales avant son transfert à Amarna. Thèbes est généralement présentée comme la ville d'où a été transférée la partie « utile » de la correspondance royale vers Amarna<sup>65</sup>. Néanmoins, comme on l'a vu, la précision topographique ajoutée aux tablettes irait plutôt à l'encontre d'un stockage permanent des archives à Thèbes et il est par ailleurs probable que la chancellerie ait eu intérêt à regrouper les tablettes en « dossiers » consultables en un seul endroit<sup>66</sup>. Durant la XVIII<sup>e</sup> dynastie, l'archivage des tablettes

- 
61. Cliché: C. BEZOLD, E.W. BUDGE, *The Tell el-Amarna Tablets in the British Museum*, Londres, 1892, pl. 9 (BM 29794); transcription d'A. ERMAN dans L. ABEL, « Stück einer Tafel aus dem Fund von El-Amarna », *Zeitschrift für Assyriologie* 7, 1892, p. 116; J.A. KNUDTZON, *Die El-Amarna Tafeln, Vorderasiatische Bibliothek*, Leipzig, 1915, vol. I, p. 1001, n° 44.
62. Cf. J.A. KNUDTZON, *Die El-Amarna Tafeln...*, p. 226-227; sur cette désignation de Tiyi et l'interprétation chronologique qui peut en être faite, voir M. GABOLDE, « La parenté de Toutânkhamon », *BSFE* 155, oct. 2002, p. 37.
63. Lors du colloque, K. Vandorpe a souligné l'existence de notations similaires dans la correspondance de l'homme d'affaires Zénon au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. Une « étiquette » d'archivage ajoutée à la lettre identifiait l'expéditeur, le sujet, la date et le lieu de réception quand Zénon était en déplacement. Cf. par exemple l'étiquette de la lettre P. Mich. Zen. 18 publiée par W.J. TAIT, *P.L.Bat* 20, 1980, p. 153 : « Menes Concerning Stakhus. Year 29, Daisios 21, in Arsinoé. » Un cas similaire sur une lettre démotique (P. Berlin 15518) est signalé par M. DEPAUW, *The Demotic Letter, DemStud* 14, Sommerhausen, 2006, p. 83-84.
64. Voir les arguments convaincants de M. GABOLDE, *D'Akhénaton à Toutânkhamon*, Lyon, 1998, p. 81-86. Voir aussi A.F. RAINEY, « The 'Amârnah Texts... », p. 53-54.
65. Cf. par ex. W. RIEDEL, « Das Archiv Amenophis IV », *OLZ* XLII, 1939, col. 148; M. GABOLDE, *D'Akhénaton à Toutânkhamon...*, p. 84 et cf. ci-dessous, n. 31.
66. M. Gabolde soulève le problème des lettres reçues par Amenhotep III puis Amenhotep IV lors de leurs séjours à Memphis, Akhmîm et au Fayoum : « Sans doute sont-elles restées sur place, ce qui expliquerait que de nombreux dossiers sont manifestement incomplets. Le caractère discontinu des archives d'Amarna peut encore être dû au transfert des courriers les plus importants lors de l'abandon d'Amarna » (*ibid.*, p. 84, n. 750). Mais du fait du nombre très peu élevé d'annotations hiératiques conservées et de l'incertitude quant à l'ampleur de l'archive (voir *supra*, n. 36), l'origine

issues des échanges avec le Proche-Orient pouvait être centralisé à Memphis, comme il le sera à Amarna ensuite ou à Pi-Ramsès à la XIX<sup>e</sup> dynastie : le développement du port de Pérou-nefer sous Thoutmosis III et Amenhotep II, concentrant les importations proche-orientales<sup>67</sup>, tout comme la prédilection de la plupart des Thoutmosides pour la région memphite<sup>68</sup> rendent cette hypothèse largement plausible.

Pour ce qui est des mentions de l'expéditeur ou du destinataire, on notera qu'elles sont particulièrement elliptiques. Le pharaon n'est qu'évoqué implicitement, sous la forme du « on » indéfini habituel ; en EA 26, la reine Tiye n'est elle aussi évoquée que par son titre. Quant à la lettre EA 39 envoyée par le roi d'Alašiya (= Chypre) à Pharaon, l'annotation hiéroglyphique n'y mentionne que le titre de l'expéditeur<sup>69</sup> : *š'ṯ n wr n jrs*, « Lettre du prince d'Alašiya ». Sur la lettre EA 233, une annotation ajoutée à l'encre à la deuxième ligne comprend le seul mot *wr* « grand, prince » en hiéroglyphique<sup>70</sup>. Peut-être cette annotation permettait-elle de distinguer aisément au sein d'un petit lot la tablette du vassal étranger de la réponse du pharaon ?



Le deuxième type d'indication est beaucoup plus sibyllin. Il s'agit de signes ou de groupes de signes portés sur la tablette, souvent à la fin de la tablette ou sur le revers quand celui-ci est laissé vierge<sup>71</sup>. Certains restent isolés et énigmatiques (EA 29 : ) , d'autres forment un ensemble d'attestations relativement proches par leur forme :

EA 220  ; EA 221  ; EA 234  ;

EA 262  ; EA 294  ; EA 326 .

exclusivement thébaine des lettres « pré-amarniennes » n'est absolument pas prouvée. Pour un possible équivalent du *Records Office* dans le palais thébain d'Amenhotep III, voir néanmoins P. LACOVARA, *The New Kingdom Royal City*, Londres, New York, 1997, p. 44 et fig. 40.

67. Des traductions ou des adaptations d'œuvres proche-orientales en égyptien, en relation directe avec l'installation de divinités étrangères à Pérou-Nefer, sont attestées pour cette période (Cf. Ph. COLLOMBERT, L. COULON, « Les dieux contre la mer. Le début du 'papyrus d'Astarté' (pBN 202) », *BIFAO* 100, 2000, p. 193-242). Cela implique la présence de scribes bilingues et on peut postuler, comme dans le cas d'Amarna, une proximité des pratiques littéraires et administratives au sein du personnel attaché au palais.
68. Voir notamment W. HELCK, *Zur Verwaltung des Mittleren und Neuen Reichs*, *PdÄ* 3, Leyde, 1958, p. 5-8.
69. Clichés : Cat. expo. *Toutânkhamon et son époque*. Paris, 1967, Paris, 1967, p. 51 (recto et verso) ; transcription par A. Erman, in H. WINCKLER, « Verzeichnis der aus dem Funde von el-Amarna herrührenden Thontafeln », *ZÄS* 27, 1889, p. 63.
70. J.A. KNUDZON, *Die El-Amarna Tafeln...* I, p. 774-775, n. c.
71. Fac-similés donnés par J.A. KNUDZON, *Die El-Amarna Tafeln...* I, p. 1001-1005.

A. Erman les rapproche du signe hiéroglyphique  (Möller A35)<sup>72</sup>, correspondant au hiéroglyphe , déterminatif habituel des termes impliquant la parole ou le langage. C'est l'interprétation la plus probable et il est raisonnable de penser que les scribes voulaient indiquer par là que la tablette avait été « communiquée » ou « traduite ».

En définitive, il faut probablement se garder de relier ces annotations hiéroglyphiques à la pratique d'archivage proprement dite des tablettes au sein du bâtiment abritant la correspondance royale. Aucune relation systématique n'apparaît par exemple entre l'emplacement de l'annotation et un quelconque mode de rangement possible de la tablette. Le fait que l'indication hiéroglyphique occupe la tranche de la tablette sur EA 27 et qu'elle pourrait permettre à l'archiviste de repérer aisément celle-ci au sein d'un ensemble de tablettes posées les unes à côté des autres<sup>73</sup> ne peut pas être généralisé, puisque la disposition de l'annotation semble être conditionnée avant tout par l'espace disponible (comme dans EA 39 par exemple, où le scribe a utilisé la partie du revers de la tablette laissée vierge). En revanche, ces annotations à l'encre témoignent du traitement des tablettes effectué par la chancellerie égyptienne au moment de leur réception (enregistrement, traduction) et pouvaient faciliter, de manière secondaire, le classement ultérieur du document au sein des archives.

#### LE CLASSEMENT DES LETTRES DANS LA PIÈCE DES ARCHIVES

Comprendre les méthodes de classement des tablettes est une enquête difficile à mener même lorsque les fonds d'archive sont découverts *in situ*<sup>74</sup>. À plus forte raison, cet axe de recherche s'avère pratiquement impossible à développer en l'absence de données précises sur le contexte archéologique de la trouvaille. Les lettres d'Amarna

72. A. ERMAN, *ZÄS* 27, 1889, p. 63-64.

73. Cf. A.F. RAINEY, « The 'Amârnah Texts after Petrie », *ANES* XXXIX, 2002, p. 53 : « It was undoubtedly placed on a shelf with the colophon facing outwards. »

74. Cf. par exemple l'archive C du palais G d'Ebla, où le mode de rangement des tablettes a pu être déduit de leur emplacement au moment de la découverte ; cf. A. ARCHI, « Archival Record-Keeping at Ebla 2400-2350 BC », *Ancient Archives and Archival Traditions...*, p. 33-35. Pour le palais de Mari, l'étude de l'organisation spatiale de l'archive est compliquée du fait que les Babyloniens lors du pillage ont déplacé les tablettes de l'endroit où elles se trouvaient vers la salle 115 où s'est opéré le tri des documents destinés à être emportés. De plus, une partie des lettres trouvées dans les éboulis provenait manifestement de l'étage ; cf. l'étude de J.-Cl. MARGUERON, « Quelques remarques concernant les archives retrouvées dans le palais de Mari », in K.L. Veenhof (éd.), *Cuneiform Archives and Libraries*, 30<sup>e</sup> Rencontre assyriologique internationale, Leyde 4-8 juillet 1983, Leyde, 1986, p. 141-152. Pour d'autres exemples de reconstitution du rangement des tablettes à partir des données archéologiques, cf. par exemple C. JANSSEN, « When the House is on Fire and the Children are Gone », in K.L. Veenhof (éd.), *Houses and Households in Ancient Mesopotamia*, 40<sup>e</sup> Rencontre assyriologique internationale, Leyde, 5-8 juillet 1993, Istanbul, 1996, p. 237-246 ; J. EIDEM, *The Shemshâra Archives 1. The Letters*, *Historisk-filosofiske Skrifter* 23, Copenhague, 2001, p. 13-16 ; D.E. FLEMMING, *Time at Emar, Mesopotamian Civilizations* 11, Winona Lake, 2000, p. 14-21.

ne contiennent aucun élément d'information faisant allusion à l'organisation du rangement. Par son caractère lacunaire et les difficultés d'interprétations qu'elle pose, la documentation hiératique apporte peu de réponses quant aux pratiques des archivistes. Néanmoins, les données enregistrées dans ces récépissés permettent d'envisager quelques pistes. En effet, si certaines indications ont été consignées par souci de rendre compte d'un contexte de réception exceptionnel (déplacement du roi – lettre adressée à quelqu'un d'autre que lui), la date, le nom du messenger et l'expéditeur ont par contre un caractère plus routinier. Dans la mesure où cette procédure d'enregistrement était systématiquement réalisée, on peut penser que les tablettes aient pu être ordonnées par ordre chronologique d'arrivée et/ou en tenant compte de la provenance. D'autre part, on remarquera que certains petits lots de lettres donnent au premier abord l'impression de constituer un ensemble intégré tel quel dans l'archive. On peut envisager l'hypothèse de groupes de lettres placées au même endroit dans la pièce. C'est le cas notamment du lot EA 369, EA 267, EA 268 qui représente l'intégralité d'un « cycle » de correspondance : notification de l'ordre ; accusé de réception ; annonce de l'exécution du commandement<sup>75</sup>. Toutefois, en l'absence de preuves archéologiques, il est possible que de tels « dossiers » ne soient en fait qu'une reconstitution artificielle à partir d'éléments spatialement disjoints dans l'« archive<sup>76</sup> ».

#### 4. L'ARCHIVE VUE À TRAVERS LES LETTRES

##### L'UTILISATION DE L'ARCHIVE

Certains passages des lettres indiquent à quelles occasions elles pouvaient être consultées à nouveau plusieurs mois ou années après leur réception. Les lettres servent alors essentiellement de pièces de références concernant les relations politiques passées entre l'Égypte et ses partenaires politiques.

Ainsi, les archives permettent d'évaluer de manière comparative les volumes des biens envoyés par tel ou tel partenaire politique. Un exemple explicite est contenu dans la lettre EA 24 envoyée par Tušratta à Amenhotep III, et qui était probablement

75. Ce groupe de lettres a été réétudié par N. Na'aman dans le cadre de son article « Dispatching Canaanite Moidservants to the Pharaoh », *Ancient Near Eastern Studies* 39, 2002, p. 76-82.

76. Pour d'autres exemples de « dossiers » cf. par exemple EA 85 / EA 86 ; EA 165 / EA 166 ; EA 185 / EA 186 et surtout le groupe EA 174, EA 175, EA 176, EA 363. Ce sont des lettres qui sont des quasi-doublons mais qui émanent de trois expéditeurs différents contrôlant des localités de la Beqa' : Bieri de Hašabu, Ildayyi de Hasi et Yamiuta de Guddašuna, l'adresse de EA 176 est cassée. On peut se demander s'il s'agit de lettres écrites au même moment et en un même lieu lors d'une rencontre entre ces personnages. Une autre hypothèse serait d'envisager que le même scribe se soit rendu successivement dans chacune de ces localités. L'analyse pétrographique de ces tablettes n'a pas permis de trancher cette question ; cf. Y. GOREN *et alii*, *Inscribed in Clay...*, p. 129-130.

accompagnée par la tablette EA 22, contenant l'inventaire des biens constituant la dot de Tadu-hepa, fille du roi du Mitanni qu'il accorde en mariage au pharaon. Ces tablettes d'inventaire qui accompagnaient les envois de présents précisaient de manière détaillée la valeur des biens et constituaient des moyens de contrôle pour le destinataire au moment de leur réception. Ceux-ci étaient d'ailleurs envoyés dans des coffres scellés, comme l'atteste l'une des lettres de Tušratta (EA 20) dans laquelle celui-ci raconte comment il a convié toutes les hautes personnalités du royaume pour desceller les cadeaux envoyés par l'Égypte et quelle fut leur déception quand ceux-ci s'aperçurent qu'ils n'étaient pas à la hauteur des attentes<sup>77</sup>.

Dans le cas des biens accompagnant la princesse mitannienne, Tušratta invite le pharaon à comparer la dot qu'il envoie avec celles précédemment envoyées : « (§ 22) *Et maintenant il y a [...] la fille de mon père, ma sœur. Et la tablette de sa dot est à (ta) disposition. Et il y a [...] la fille de mon grand-père, la sœur de mon père. Et la tablette de sa dot[...] de nouveau est à (ta) disposition. Que mon frère se fasse donner leurs tablettes et qu'il entende les (paroles) de leurs deux (tablettes). Et la tablette (!) de la dot que moi j'ai donnée, qu'il se la fasse donner; et que mon frère apprenne que la dot est très importante, qu'elle est splendide, qu'elle est digne de mon frère.* (§ 23) *Si [...] les tablettes des dots de mes alliances par mariage (par sœur et sœur de père) ne sont pas à (ta) disposition, — mon frère [...] (à ce sujet) pas (!?), et il n'y a personne qui ne le sache. Et mon frère le sait en ce qui les concerne, qu'elles ont existé, ce que les rois savent (également)*<sup>78</sup>. » Tušratta évoque donc explicitement la procédure consistant pour le pharaon à se faire apporter les tablettes reçues parfois de nombreuses années auparavant et fournissant les inventaires des dots respectives envoyées à ces occasions. Les mariages évoqués remontent en effet pour le plus ancien au règne de Thoutmosis IV qui avait obtenu, après plusieurs requêtes, la fille d'Artatama I<sup>er</sup>, grand-père de Tušratta ; le premier mariage « mitannien » d'Amenhotep III avec la princesse Gilu-Hepa est aussi évoqué<sup>79</sup>. Les tablettes sont donc là conçues comme des documents servant de base aux négociations diplomatiques. Tušratta lui-même utilise les lettres qu'il a reçues d'Amenhotep III, archivées dans son palais, pour rappeler un peu plus tard à Akhénoton les promesses de son père Amenhotep III : « *Et ton père, Mimmureya (= Neb-mât-Rê), a d[i]t ceci dans sa tablette. Lorsque Mane apporta la dotation matrimoniale, ainsi par[la] mon frère, Mimmureya : « Ces biens que j'ai envoyés*

77. Cf. P. ARTZI, « The Diplomatic Service in Action: The Mitanni File », in R. Cohen, R. Westbrook (éds.), *Amarna Diplomacy*, Baltimore, Londres, 2000, p. 208.

78. EA 24, 35-48. Trad. W.L. Moran, *Les lettres d'el-Amarna...*, p. 145.

79. Voir la lettre EA 29 évoquant les différents mariages diplomatiques négociés entre le Mitanni et l'Égypte. Cf. A.R. SCHULMAN, « Diplomatic Marriages in the Egyptian New Kingdom », *JNES* 38, 1979, p. 177-193 ; B.M. BRYAN, « The Egyptian Perspective on Mitanni », *Amarna Diplomacy...*, p. 79-84.

*maintenant ne sont rien, et mon frère ne doit pas se plaindre. Je n'ai rien envoyé. Ces biens que je t'ai envoyés maintenant je te les ai envoyés étant bien entendu que lorsque mon frère me donnera ma femme que j'ai demandée, et qu'ils me l'amèneront ici et que je la verrai, alors je t'enverrai dix fois plus que cela*<sup>80</sup>. » L'utilisation des archives par les roitelets du Proche-Orient au cours de leurs négociations avec le pouvoir égyptien est attestée par le texte littéraire du *Voyage d'Ounamon*<sup>81</sup>, dont le cadre est situé à la toute fin du Nouvel Empire. Dans ce récit des déboires d'un fonctionnaire égyptien chargé de ramener des côtes du Proche-Orient le bois nécessaire à la construction de la barque d'Amon, un épisode met en scène le prince de Byblos Sikourbaâl auquel Ounamon a demandé de fournir le matériau comme le faisaient traditionnellement ses ancêtres. Sikourbaâl rétorque que ses prédécesseurs n'agissaient qu'en contrepartie de cadeaux provenant d'Égypte — Ounamon est venu les mains vides — et, pour appuyer ses dires, fait apporter et lire en présence du messenger égyptien les rouleaux contenant le registre journalier de ses ancêtres<sup>82</sup> : leur consultation montre que chaque objet reçu valait 1000 dében d'argent.

Le rôle de l'archivage des tablettes ne se limite pas à la dimension économique mais participe à la constitution d'une mémoire politique des relations entre le pouvoir égyptien et tel ou tel État ou principauté. Les interlocuteurs du pharaon renvoient précisément à la correspondance passée archivée en Égypte pour attester de l'ancienneté de leur fidélité à l'Égypte.

Ainsi Akizzi, « maire » de Qatna, écrit à Pharaon : « *Que mon seigneur lise (m. à m. voir : amāru) ses tablettes. [Il saura] que les dynasties de Qatna n'appartiennent [qu'] à mon seigneur*<sup>83</sup>. » De même Rib-Adda, de Byblos, écrit : « *Que le roi, le seigneur, sache que Gubla, la servante loyale du roi depuis le temps de ses ancêtres, est indemne. Toutefois, le roi a maintenant retiré son soutien à sa ville loyale. Que le roi regarde (dagālu) ses tablettes de la maison de son père si l'homme dans Gubla n'était pas un serviteur loyal*<sup>84</sup>. » Les nombreuses lettres destinées au pharaon qui l'informent de l'exécution d'un ordre, sont probablement à l'origine de la constitution de cette mémoire politique. La correspondance d'Idiya d'Ašqelon représente un cas typique du genre : « *tout ce que le roi mon seigneur m'a écrit (ša šapār... ana yāši), je l'ai écouté soigneusement*<sup>85</sup>... » ; « *j'ai préparé*

80. EA 27, 13-18.

81. J.A. BLACK, W.J. TAIT, « Archives and Libraries in the Ancient Near East », in J.M. Sasson (éd.), *Civilizations of the Ancient Near East IV*, New York, 1995, p. 2203-2204.

82. 'rw hꜣw (= 'rt hrꜣt) nꜣyw=fjꜣw (LES 68, 1-2). Sur les « registres journaliers » à valeur d'archives, voir D.B. REDFORD, *Pharaonic King-Lists, Annals and Day-Books*, Mississauga, 1986, p. 97-126 ; K. DONKER VAN HEEL, B.J.J. HARING, *Writing in a Workmen's Village. Scribal Practice in Ramesside Deir el-Medina, EgUit 16*, Leyde, 2003, p. 101-104, § 9.

83. EA 52, 5-7.

84. EA 74, 5-10.

85. EA 320, 16-21.

de la nourriture, de la boisson, de l'huile, du grain, des bœufs et du petit bétail, avant l'arrivée des troupes du roi, mon seigneur<sup>86</sup>. » M. Liverani a considéré que ce type de lettres s'inscrivait dans un « cycle de correspondance » et qu'il s'agissait de la réponse aux « préavis » envoyés par l'Égypte pour annoncer la tenue prochaine de la tournée annuelle de collecte du tribut<sup>87</sup>. Certains de ces messages ont cependant une portée générale qui ferait plutôt penser à une déclaration officielle d'allégeance engageant le vassal pour l'avenir : « *Je garde la ville du roi mon seigneur et la place du roi mon seigneur, le Soleil du ciel. Quoi que le roi mon seigneur commande, j'observe jour et nuit l'ordre du roi mon seigneur. Quant à Réanappa, le Commissaire du roi, ce que mon seigneur a commandé par lui est suprême comme l'ordre du Soleil dans le ciel. Quel est le chien qui n'observerait pas les ordres du roi, mon seigneur, le Soleil du ciel*<sup>88</sup>. » De telles lettres ont peut-être été dépêchées à l'occasion d'événements politiques importants : la prise de fonction d'un commissaire, l'accession au pouvoir du « vassal », la montée sur le trône du pharaon, les festivités solennelles<sup>89</sup>... L'archivage de ces lettres répondait donc à la volonté de conserver une trace des relations avec tel ou tel interlocuteur politique.

86. EA 324, 10-15.

87. M. LIVERANI, « A Seasonal Pattern for the Amarna Letters », dans T. Abush & alii, *Lingering over Words, Studies in Ancient Near Eastern Literature in Honor of William L. Moran*, Atlanta, 1990, en particulier p. 342 : « The Syro-Palestinian answers were systematically filed in the Amarna archive: the Egyptian administration considered them meaningful and important enough, as a preliminary to the correct execution of the subsequent collection tour. The writers wrote the answers in the presence of the Egyptian messenger (who took care of their delivery), keeping in mind — or physically at hand — the Egyptian forewarning message, and answering it point by point (with frequent quotations) under the strong influence of its phraseology. » Dans un article paru dans le même ouvrage, N. NA'AMAN, « Praises to the Pharaoh in Response to his Plans for a Campaign to Canaan », p. 397-405, réfute l'idée d'une correspondance de « routine », considérant que ces lettres documentaient les préparatifs d'une campagne militaire (il s'agirait de l'expédition datant de la fin du règne d'Akhénaton contre Qadeš; cf. A.F. RAINEY, « The 'Amânah Texts... », p. 66-68 et M. GABOLDE, *D'Akhénaton à Toutânkhamon*, p. 195-206.

88. EA 315, 8-12. Lettre de Pu-Ba'alu de Yursa (région de Jaffa).

89. Sur la valeur quasi juridique du témoignage de l'écrit épistolaire en Égypte, cf. n. 97. Noter que les déplacements des vassaux en Égypte pour « voir le roi à la vue duquel tous les pays vivent » (cf. EA 162, 49-50) représentent une autre manifestation importante de la soumission à l'autorité égyptienne (cf. EA 283; EA 147). En EA 286, il apparaît qu'Abdi-Hepa qui ne s'était pas rendu en Égypte est assez sévèrement critiqué. Il justifie son absence par la situation militaire à Jérusalem qui le retient sur place (même chose en EA 288). Plusieurs lettres d'Aziru concernent sa venue en Égypte et le report de cette visite compte tenu de la menace hittite; cf. EA 165, EA 164, EA 167 et EA 166. EA 168 et EA 161 contiennent l'annonce de son départ. Les vassaux ont pu venir en Égypte pour solliciter de l'aide mais ces voyages ont probablement eu également des motivations politiques (se faire reconnaître par le pharaon et manifester son allégeance). Un intéressant parallèle peut être fait avec la documentation de Mari; cf. J.-M. DURAND, *Documents épistolaires...* I, p. 408-410. Les vassaux du roi de Mari cherchent parfois à justifier l'ajournement de leurs déplacements à l'occasion des fêtes d'Estar de Dér. Ils évoquent eux aussi la situation fragile de leur royaume sur le plan militaire.



La correspondance passée pouvait être aussi utilisée pour prendre à défaut un vassal récalcitrant comme le montre EA 162, une lettre adressée par le pharaon à Aziru d'Amurru. Cette lettre d'admonestation établit le bilan des défaillances politiques d'Aziru. L'injonction qu'elle contient lui confère un caractère particulièrement solennel, ultime avertissement avant l'organisation d'une expédition punitive: «*Accomplis donc ton service pour le roi, ton seigneur, et tu vivras. Toi-même tu sais que le roi n'échoue pas lorsqu'il se met en rage contre tout Canaan*<sup>90</sup>.» Rédigée méticuleusement, cette instruction à charge vise à prouver la distorsion entre les propos tenus par Aziru dans ses précédents courriers et ses actes. Le recours aux lettres archivées semble ici évident :

- «*N'écris-tu pas au roi, ton seigneur*:<sup>91</sup>... » Allusion à un message (a) qui contenait une déclaration d'allégeance intervenue au moment où Aziru avait accédé au pouvoir: «*Je suis ton serviteur comme tous les précédents maires dans sa ville*.»

- «*Quand tu as écrit en disant*<sup>92</sup>... » Allusion à un message (b) dans lequel il était question de la première demande d'Aziru concernant l'ajournement de son déplacement en Égypte.

- «*Maintenant, le roi ton seigneur a entendu ce que tu as écrit au roi en disant*<sup>93</sup>... » Mention d'un message (c) dans lequel Aziru promettait de livrer les ennemis du roi.

Si le recours à l'écrit pour (b) n'est pas assuré, l'existence de lettres consignait les messages (a) et (c) est très probable, même si elles restent difficiles à identifier dans la correspondance d'Aziru<sup>94</sup>. Peut-être ne nous sont-elles pas parvenues ou bien encore les citations extraites de ces précédents courriers ont pu ne pas être copiées mot à mot mais réalisées de mémoire ou reformulées à partir de ce qui était écrit<sup>95</sup>.

90. EA 162, 39-41.

91. l. 7: [u<sub>2</sub>-u] at-ta<sub>2</sub> ta<sub>2</sub>-ša-pa-ar a-na lugal en-ka [um-ma]-a. Corriger la traduction dans l'édition anglaise de L. W. Moran: «ton seigneur» et non «mon seigneur».

92. l. 42: u<sub>3</sub> ki-i taš<sub>3</sub>-pur um-ma-a...

93. l. 55: u<sub>3</sub> a-nu-ma lugal en-ka iš-mi ki-i taš<sub>3</sub>-pur a-na lugal.

94. Pour *šapārum* en rection directe avec le sens générique d'«envoyer», le cas échéant «une ambassade»; cf. *The Chicago Assyrian Dictionary*, Š/I p. 432, 6'; p. 436, 4'; p. 438, 4'. «Écrire» se dit avec la particule du datif *ana*; cf. *Akkadischen Handwörterbuches*, p. 1170 6°) et *The Chicago Assyrian Dictionary* Š/I, p. 443, 6'.

95. En analysant la documentation épistolaire de Mari, J.-M. Durand suppose «que la chancellerie gardait la plupart du temps souvenir oral du texte envoyé. On voit les fonctionnaires, lorsqu'ils répondent au roi, citer *verbatim* la demande qui leur a été faite. Sans doute était-ce là le véritable archivage: la réponse reprenait les termes de la demande. Il fallait donc espérer que la lettre arrivât bien à destination et que le correspondant ne pratiquât point la politique du non-recevoir». J.-M. DURAND, *Les documents épistolaires...* I, p. 34 et p. 386.

## LE STATUT DE L'ÉCRIT

La question de l'archivage des lettres pose ainsi de manière connexe le problème du statut de l'écrit. La documentation amarnienne et les sources indirectes laissent deviner que peu de lettres étaient adressées par l'autorité pharaonique en comparaison de celles fournies par les vassaux. Nadav Na'aman suppose que ces lettres n'étaient envoyées que lorsqu'un message particulièrement important ou solennel voulait être adressé, les communications habituelles étant transmises par voie orale<sup>96</sup>. Certaines lettres d'Amarna permettent d'appréhender la différence, qui est perçue et probablement exploitée à des fins précises, entre message oral et lettre écrite. Ainsi Tarhundaradu, roi d'Arzawa, réclame dans EA 32 une preuve écrite de la demande en mariage de sa fille par le roi d'Égypte, le message transmis oralement n'étant pas jugé suffisamment crédible : « *Voici (concernant le fait) que Kalbaya m'a dit cette parole : 'Établissons un lien de parenté'. Sur ce point je n'ai pas confiance en Kalbaya. Il l'a (vraiment) dit en paroles, mais cela n'a pas été confirmé sur sa tablette. Si vraiment tu désires ma fille (comment) ne te la donnerai-je pas ? Je te la donne ! Veille maintenant à ce que Kalbaya revienne rapidement avec mon message, et écris-moi de retour sur une tablette concernant cette affaire.* »

Dans ce type de négociations diplomatiques, seule la tablette écrite est susceptible de fournir une garantie et l'archivage de ces tablettes en acquiert évidemment une importance capitale dans la gestion des affaires étrangères<sup>97</sup>. L'importance du recours à l'écrit nous est également suggérée par la demande du roi d'Alašiya : « *Tout ce que tu désires inscris-le sur une tablette afin que je puisse l'envoyer* »<sup>98</sup>. La tablette permettait sans doute d'authentifier le message transmis oralement par l'ambassade. D'autre part, garder une trace de ces lettres de requête était évidemment utile lorsqu'il s'agissait d'argumenter afin d'obtenir la contre-valeur des cadeaux offerts. L'affaire des statues de Tadu-Héba et de Tušratta montre d'autre part que la promesse faite oralement par Amenhotep III est très difficile à faire respecter. Dès lors que le roi d'Égypte est mort et en l'absence d'écrit, le seul recours consiste à faire appel à la mémoire de l'entourage royal : « *[Les parol]es que [j']ai discuté]es avec ton p[ère] et*

96. N. NA'AMAN, « The Egyptian-Canaanite Correspondence », *Amarna Diplomacy...*, p. 128.

97. La lettre est considérée dans la pratique égyptienne du Nouvel Empire comme un document valant témoignage quasi juridique (*mtr*) des engagements de l'expéditeur pour le destinataire. Voir les références données par Abd el-Mohsen BAKIR, *Egyptian Epistolography from the Eighteenth to the Twenty-First Dynasty*, BdE 48, Le Caire, 1970, p. 14 ; A. THÉODORIDÈS, RdE 21, 1969, p. 98 et n. 3 ; P. VERNUS, *Hathor 2*, 1990, p. 21 ; voir particulièrement le passage du pMallet IV 5-7 (= KRI VI, 66, 14-67, 1) montrant l'usage répété d'une lettre conservée par le destinataire : « *Vois, je t'ai écrit pour te fournir une preuve. Tu dois conserver ma lettre de sorte qu'elle te serve de preuve à une date ultérieure* » (Cf. E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, 1990, p. 128).

98. EA 37, 16-18.

celles que ton père a discutées avec moi (dabābu). Personne ne les [connaît]. [Tiyi ta mēr]e, Keliya et [Mane] les co[nnaissent] mais personne d'autre ne les connaît<sup>99</sup>... » et « Mais tu es c[elle = Tiyi] qui connaît bien mieux que tous les choses que nous nous sommes dites (dabābu) l'un à l'autre (Tušratta et Amenhotep III)<sup>100</sup>. » On voit donc que le message oral seul, sans écrit à l'appui, garde une place importante comme vecteur de la communication diplomatique. D'autre part, le problème de la transmission orale et de sa possible déformation n'épargne pas non plus l'écrit. Se pose en effet le problème de la traduction et de la retranscription de la lettre auprès du pharaon ou du roi concerné. Dans le post-scriptum de la lettre du roi d'Arzawa, celui-ci s'adresse à la fin de la lettre au scribe qui fait office de traducteur et de rédacteur des lettres : « Toi scribe, écris-moi bien ; inscris, en outre, ton nom. Les tablettes qui sont amenées ici, écris(-les) toujours en hittite<sup>101</sup>. » La langue et la médiation du scribe sont potentiellement perçues comme sources de malentendus ou, à l'inverse, comme pouvant être mises à profit afin d'appuyer le message écrit. Pour ce qui concerne la cour égyptienne, les allusions ne manquent pas à ce phénomène. Certains post-scriptum invitent le scribe à « être éloquent<sup>102</sup> », à moins que l'on s'adresse directement à la reine ou à un haut fonctionnaire proche du pharaon, comme Toutou, « ministre des affaires étrangères » d'Akhénaton<sup>103</sup>. La transmission de l'information passe par le double filtre du traducteur et du courtisan, comme l'illustre très clairement une scène de la tombe d'Horemheb, alors ministre de Toutânkhamon, où l'on voit comment le message passe par le biais d'un interprète et d'Horemheb avant de parvenir au pharaon<sup>104</sup>.

99. EA 27, 69-73.

100. EA 26, 15-17. Noter que le verbe *dabābu* suggère la tenue de véritables discussions. Toutefois, il est difficile de dire si ces entretiens ont été conduits par ambassades interposées ou bien directement par l'organisation d'une rencontre entre les deux souverains. Noter que la paire *šapāru / dabābu* apparaît à plusieurs reprises dans cette lettre : « ce que j'ai écrit à Mimmureya ton époux et ce que je lui ai dit... » L'écrit et la parole sont complémentaires l'un de l'autre : le messager explicitant le contenu de la tablette.

101. EA 32, 21-25.

102. Voir notamment les post-scriptum concluant les lettres d'Abdi-Hepa EA 286, EA 287 et EA 288. La lettre EA 316 montre que le scribe reçoit un dédommagement important pour ce type d'intervention.

103. EA 158 et cf. ci-dessus n. 27, à propos des lettres d'accompagnement. Pour l'identité entre Toutou et le destinataire de la lettre 158, voir dernièrement M. GABOLDE, *D'Akhénaton à Toutânkhamon...*, p. 200, n. 1467. L'autobiographie de Toutou dans sa tombe d'Amarna est aussi explicite quant à son rôle d'intermédiaire : « Quant aux messagers de tous les pays étrangers, c'est moi qui transmets leurs paroles au palais, me trouvant chaque jour dans (...), de sorte que je ressorte vers eux chaque jour en tant que messenger royal chargé de toutes les instructions de sa Majesté » (Urk. IV, 2017, 8-11). Sur la place de Tiyi dans les relations internationales reflétée par la correspondance amarnienne, voir dernièrement S. ROTH, *Gebieten aller Länder. Die Rolle der königlichen Frauen in der fiktiven und realen Aussenpolitik des ägyptischen Neuen Reiches*, OBO 185, Fribourg, Göttingen, 2002, part. p. 68-74.

104. Cf. G.T. MARTIN, *The Memphite Tomb of Horemheb, Commander-in-Chief of Tut'ankhamun I*, *ExcMem* 55, Londres, 1989, scene 76, pl. 110A-115.

La lettre sur tablette se voit contrainte d'inclure un métadiscours visant à sa bonne réception à destination des intermédiaires et condamnant les calomnies éventuelles ou les déformations du message. L'archivage, et donc la possibilité d'un réexamen des tablettes, acquiert dans ce contexte une importance notable du fait des altérations possibles du message transmis au moment de la réception de la lettre. Concernant les documents envoyés par l'Égypte à ses interlocuteurs, le problème est de savoir comment était conservée leur trace. Il est difficile de trancher dans ce cas, faute de données explicites. Le fait que des lettres dont l'expéditeur est Pharaon fassent partie de l'« archive » laisse penser qu'une copie des missives était effectuée. Mais il s'agit d'un petit lot de lettres essentiellement concerné par des affaires matrimoniales (EA 1, EA 5, EA 31, EA 99) et dont certaines datent du règne d'Amenhotep III (EA 1, EA 5, EA 31 et probablement EA 369)<sup>105</sup>. Ce nombre restreint semble plutôt indiquer que si l'administration gardait la trace écrite du courrier expédié, il est probable que ce soit l'original en égyptien, rédigé sur papyrus, qui était conservé alors que le texte traduit en akkadien et inscrit sur la tablette était envoyé. La procédure exceptionnelle de rédaction d'une copie est, pour certains commentateurs, liée à l'importance du message transmis<sup>106</sup>. Mais d'autres raisons peuvent être avancées : brouillon de lettre pour EA 1<sup>107</sup> ou courrier non expédié. Cette dernière hypothèse pourrait expliquer la présence dans l'« archive » d'EA 162. Cette lettre d'admonestation ne serait pas partie suite à la décision d'Aziru de se rendre en Égypte (sa présence y est attestée par EA 170). Pour l'inventaire EA 14 qui représente la liste des objets destinés au souverain babylonien Burna-Buriáš à l'occasion du mariage d'Akhénaton avec sa fille, il ne s'agit pas bien évidemment de la pièce comptable émise par l'administration égyptienne pour enregistrer les biens sortis des magasins royaux. De tels registres étaient tenus en égyptien sur papyrus. L'hypothèse d'un document mis au rebut reste possible. Un petit fragment de cette tablette fut trouvé par Petrie dans l'une des fosses du bâtiment Q42-21. Cependant l'interprétation archéologique de ces cavités restant incertaine, on peut envisager l'hypothèse d'un récépissé rédigé en double exemplaire au moment de la remise des cadeaux à la délégation babylonienne. Chacune des deux chancelleries aurait ainsi disposé du même document permettant de certifier la

**105.** Les lettres d'Akhénaton sont : EA 162 (à Aziru), EA 163 (fragment d'une lettre adressée à Aziru), EA 190 (fragment), EA 367 (à Endaruta d'Akšapa), EA 369 (à Milkilu de Gezer), EA 370 (à Idiya d'Ašqelon). Le fragment EA 382 est une tablette égyptienne ; cf. Y. GOREN *et alii*, *Inscribed in Clay...* p. 28, mais l'expéditeur n'est pas identifié.

**106.** Cf. W.L. MORAN, *The Amarna Letters...*, p. XVIII et M. LIVERANI, *Le lettere...*, p. 51. Ce serait le cas de la lettre EA 162 qui contient l'avertissement solennel adressé à Aziru par le pharaon.

**107.** Cf. A.F. RAINEY, « Some Amarna Collations », *Hayim and Myriam Tadmor Volume, Eretz-Israel* 27, Jérusalem, 2003, p. 193.

**108.** La tablette ayant été fabriquée en Égypte, cf. Y. GOREN *et alii*, *Inscribed in Clay...*, p. 25, il ne peut donc s'agir de l'accusé de réception délivré par les Babyloniens, une fois la caravane parvenue à destination après le déchargement des cadeaux.

nature de l'envoi<sup>108</sup>. L'annotation fréquente du nom égyptien des objets à côté de leur appellation en akkadien, en levant toute ambiguïté sur leur identification, constitue un autre indice de la fonction de ce document. Enfin, il n'est pas non plus impossible que la réalisation de copies de certaines des lettres en partance ait eu une utilité administrative et pédagogique. Très récemment, N. Na'aman a suggéré à propos d'EA 99, 367 et 369 que leur présence dans l'« archive » pouvait s'expliquer par le fait que ces lettres représentaient des courriers types réutilisés par l'administration égyptienne et qui de ce fait servaient aussi de modèle pour l'entraînement des apprentis scribes<sup>109</sup>.

## CONCLUSIONS

La coexistence entre les pratiques épistolaires ou administratives des scribes égyptiens et celles relevant des usages proche-orientaux constitue sans aucun doute l'un des traits les plus marquants de cet univers de la chancellerie amarnienne, que reflètent simultanément des documents aussi hétérogènes que les tablettes cunéiformes d'une part et, d'autre part, les textes et reliefs égyptiens. L'étude de l'archive en tant que telle a permis de rassembler un ensemble de traces de l'activité des scribes gérant ce fonds, aussi bien celles relevant de la réception ou de l'enregistrement des lettres que celles concernant la formation des apprentis destinés à traiter cette correspondance. Malgré son caractère incomplet et bien qu'elle ait été dissociée partiellement de son contexte d'origine, l'archive de la correspondance diplomatique d'Amarna retrouve, à la lumière des indices archéologiques ou textuels qui ont été rassemblés, une partie de sa cohérence et surtout de sa raison d'être dans la logique des échanges diplomatiques. Par la mémoire politique qu'elle constituait, incluant des listes de cadeaux reçus ou envoyés ou des « certificats » périodiques d'allégeance, elle offrait au souverain et à son administration un outil fiable dans la gestion des relations internationales et un moyen de contrôler dans le temps l'évolution de celles-ci au-delà des changements d'interlocuteur de part et d'autre. Les puissances étrangères et les vassaux de l'Égypte ne s'y trompent pas, quand ils invoquent eux-mêmes le recours à cette archive pour appuyer leurs dires ou leurs demandes. Cette logique de gestion de dossiers à long terme — également à l'œuvre dans d'autres fonds d'archives de la correspondance internationale de l'Antiquité proche-orientale — a fait que loin d'être des documents obsolètes une fois déchiffrés, les lettres envoyées aux pharaons ont conservé plusieurs générations durant leur valeur « contractuelle ».

Philippe ABRAHAMI et Laurent COULON

---

<sup>109</sup>. Cf. N. NA'AMAN, « Dispatching Canaanite... », p. 80.

## SOMMAIRE

Marie-Françoise BOUSSAC – Francis JOANNÈS	
Introduction .....	VII
Dominique PARAYRE	
Lettres du Proche-Orient ancien. Essai bibliographique .....	IX
Philippe ABRAHAMI – Laurent COULON	
De l'usage et de l'archivage des tablettes cunéiformes d'Amarna .....	I
Michel CHAUVEAU	
La correspondance bilingue d'un illettré : Petesouchos fils de Panobchounis .....	27
Robert J. DEMARÉE	
Letters and Archives from the New Kingdom Necropolis at Thebes .....	43
Sophie FERHADJIAN	
Lire les relations sociales à travers les lettres d'Illahoun .....	53
Robert HAWLEY	
Epistolary Function and the Archiving of Ugaritic Letters .....	63
Chantal HEURTEL	
Une correspondance copte entre Djémé et Médamoud .....	87

Dominique LEFÈVRE	
Les papyrus d'El-Hibeh : archives de temple ou archives familiales ? .....	109
Cécile MICHEL	
La correspondance des marchands assyriens du XIX <sup>e</sup> siècle av. J.-C. :	
de l'archivage des lettres commerciales et privées .....	117
Laure PANTALACCI	
Archivage et scribes dans l'oasis de Dakhla (Égypte)	
à la fin du III <sup>e</sup> millénaire .....	141
Katelijn VANDORPE	
Archives and Letters in Greco-Roman Egypt .....	155
Pierre VILLARD	
Les lettres du temple d'Aššur .....	179
<b>SYNTHÈSE</b>	
Francis JOANNÈS	
La lettre d'archive. Essai de synthèse .....	193
<b>RÉSUMÉS</b> .....	199
<b>ADRESSES DES AUTEURS</b> .....	207